

Schéma Régional d'aménagement et de développement durable du territoire Les Pays de la Loire à l'horizon 2020 : un développement fort et équilibré au service d'une plus grande solidarité



« Répondre aux besoins et attentes des habitants et des acteurs locaux des Pays de la Loire, réfléchir et travailler avec tous ceux qui sont intéressés, préserver l'avenir des générations futures : c'est dans cet esprit que nous avons décidé d'élaborer notre Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire » explique Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire en présentant les grandes lignes.

Prévu par la loi, mais non obligatoire, le SRADDT témoigne de la volonté du Conseil régional des Pays de la Loire de discuter de l'avenir du territoire régional avec l'ensemble des acteurs qui font la région et qui y vivent : inscrit dans la continuité du Manifeste régional 2005-2015, l'avant-projet du SRADDT sera soumis au vote des élus régionaux en séance plénière le vendredi 21 septembre prochain, à l'Abbaye Royale de Fontevraud avant une consultation institutionnelle à l'automne 2007 et une consultation publique au printemps 2008 pour une adoption définitive en juin 2008.

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) fait suite à l'adoption de schémas sectoriels dans les différents domaines de compétences de la Région (Economie, éducation et formation, recherche, tourisme et loisirs).

Loin d'apporter des réponses toutes faites, il identifie – sous la forme d'un diagnostic et d'une Charte régionale - les grands défis qui se posent pour les Pays de la Loire à l'horizon 2020 et propose des pistes de réflexions à discuter avec l'ensemble des partenaires de la région pour y répondre collectivement :

- le changement démographique et le maintien des solidarités territoriales et générationnelles
- la Région de la connaissance (éducation, formation tout au long de la vie, recherche...)
- l'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole régional
- le défi d'une éco-région
- la place de la région en Europe et dans le monde

Pour relever ces défis, la **Région s'appuiera sur ses propres compétences et soutiendra, avec l'ensemble de ses partenaires** (Etat, collectivités, entreprises, associations etc...), les **initiatives allant dans le sens** des orientations du SRADDT.

Le SRADDT est également l'occasion, dans ce cadre, de formaliser et de mettre en valeur l'organisation territoriale du territoire régional qui doit permettre la meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs locaux pour une réponse cohérente et efficace aux défis collectifs qui se posent :

- des agglomérations métropolitaines "locomotives" de la croissance régionale,
- des agglomérations relais et des villes intermédiaires pour conforter les paris des territoires et développer l'offre de services à la population,
- des territoires à fortes pressions nécessitant des stratégies spécifiques

Avant-projet de SRADDT des Pays de la Loire

① Un diagnostic fait état des forces et des faiblesses

+ attractivité forte, organisation territoriale équilibrée avec un réseau de villes bien réparti, des facteurs de cohésion sociale puissants, une dynamique de développement exceptionnelle, un environnement et un cadre de vie de très grande qualité

-- des zones fragiles sur le plan démographique et économique, des inquiétudes sur l'avenir d'activités traditionnelles, le besoin d'adaptation du tissu industriel, faiblesse sur le champ de la recherche et de l'innovation, ouverture internationale encore trop faible

② Une Charte régionale pour répondre aux grands enjeux démographiques, écologiques, sociétaux et économique, dans une Europe à 27 pour offrir à tous les ligériens l'accès aux savoirs et l'épanouissement de chacun, une haute qualité de vie, un environnement préservé et solidaire, des territoires à même d'innover et d'entreprendre.

Diagnostic et enjeux sont affinés par bassins de vie.

Elaboration du SRADDT : un exercice concret de démocratie territoriale

La démarche d'élaboration du SRADDT en Pays de la Loire mérite que l'on s'y arrête : elle illustre cette volonté politique forte de partage des constats et des défis qui se posent à tous, avant de commencer à proposer les réponses adaptées aux besoins et attentes des ligériens.

« Cette nouvelle façon de concevoir et d'élaborer les politiques publiques régionales pour aboutir à un développement fort et équilibré, au service d'une plus grande solidarité prend encore plus de sens dans le cadre du SRADDT qui touche de très nombreux secteurs d'intervention impliquant de très nombreux acteurs locaux. Il nous a paru tout à fait inconcevable de faire sans eux. La Région a toute légitimité pour jouer ce rôle d'animateur, de coordination, de mise en cohérence des interventions des uns et des autres. ».

5 grands défis pour les Pays de la Loire à l'horizon 2020

① Le défi des changements démographiques

La forte attractivité des Pays de la Loire est une tendance lourde, plus importante que dans d'autres régions. L'accueil de ces nouvelles populations dans les meilleures conditions est une chance et une véritable responsabilité pour la Région.

Dans ce contexte, la problématique du logement est un élément incontournable : cela doit passer par la maîtrise du foncier, la réhabilitation des quartiers urbains les plus sensibles, la mixité sociale et générationnelle sur les territoires, la mise en place d'une politique transversale en faveur des jeunes (logement, conditions de vie et de formation, autonomie...).

② La Région de la connaissance (éducation, formation tout au long de la vie, recherche...) : la réussite pour tous

L'enjeu est de contribuer à élever le niveau de connaissance et permettre au plus grand nombre d'accéder aux savoirs et savoir-faire : cela passe par le renforcement des liens entre formation initiale et enseignement supérieur, enseignement supérieur et recherche, formation et emploi. La formation tout au long de la vie dont on parle depuis des années doit prendre tout son sens. Faire le pari d'une région de la connaissance c'est aussi miser sur l'accès aux activités culturelles et sportives pour le plus grand nombre avec une recherche de proximité des citoyens pour assurer une réelle égalité des chances.

③ L'accompagnement des mutations du socle industriel et agricole régional : le maintien de l'emploi en région

Accompagner les acteurs locaux et régionaux pour gérer les grandes mutations économiques est un défi majeur : le SRADDT, (après le SRDE), rappelle que la Région est chef de file en matière de développement économique pour animer et coordonner l'ensemble des partenaires sur tout le territoire régional.

④ Le défi d'une éco-région : vers un Agenda 21 régional

Il s'agit d'un défi majeur, du fait notamment de la situation géographique et littorale des Pays de la Loire. La contribution de la région à la lutte contre le réchauffement de la planète sera mesurée au regard de notre capacité à agir dans 5 secteurs : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'habitat, l'agriculture, les transports. La Région élaborera, avec tous ses partenaires, un Agenda 21, véritable plan d'actions déclinant les orientations du SRADDT.

⑤ La place de la région en Europe et dans le monde

La mondialisation doit être appréhendée à sa juste mesure : elle présente des risques qu'il ne faut pas nier mais aussi des opportunités. La région doit ainsi prendre toute sa place en France, en Europe et dans le monde. Sa situation éloignée des centres de décision européens l'a d'ores et déjà conduite à définir et mettre en œuvre une stratégie d'ouverture sur le monde.

La coopération entre les différents acteurs interrégionaux autour de thématiques et de projets partagés est la voie choisie pour atteindre l'excellence européenne et mondiale.

Les étapes de l'élaboration du SRADDT

① **octobre 2005 – juin 2006** : réalisation d'un **pré-diagnostic** et d'une analyse prospective afin d'identifier les principaux enjeux d'aménagement et de développement (rencontres, deux ateliers prospectifs, présentation des travaux devant la Commission permanente du Conseil régional et le CESR)

② **fin 2005 à septembre 2006** : identification des priorités d'aménagement de l'espace régional après analyse des projets de territoires et de l'Etat

③ **septembre 2006 à septembre 2007** : élaboration de la Charte régionale, après définition et validation des priorités de l'institution régionale en matière d'aménagement

④ **octobre 2007 à juin 2008** : **3 mois de consultation institutionnelle à l'automne 2007** (pour avis Conseils généraux, CESR, Préfet de Région et Conseils régionaux intéressés), puis **2 mois de consultation publique au printemps 2008** puis adoption définitive du SRADDT (session du Conseil régional de juin 2008)